



Paris, le 25 mai 2018

Mme Marie SAVINAS  
Directrice des Ressources Humaines  
de l'EPIC SNCF  
Campus Wilson  
9 rue Jean-Philippe Rameau  
CS 20012  
93212 SAINT DENIS

**Objet : Préavis de grève**

**Madame la Directrice,**

Les Organisations Syndicales CGT, UNSA et CFTD vous ont déposé une Demande de Concertation Immédiate le 16 Mai 2018 pour laquelle nous n'avons pas eu de réunion de conciliation suite à votre refus de nous recevoir contrairement à l'article 4.2 du RH826 et à l'annexe 1 de l'avenant du 13 Décembre 2007.

Pourtant, les sujets de cette DCI sont très importants face à l'avenir programmé par la direction de l'Epic SNCF.

En effet, le 3 mai dernier, la Direction du Groupe Public Ferroviaire a publié dans un schéma de trois pages son avant-projet de structuration simplifiée SNCF 2020. Si les actuels EPICs SNCF Réseau et SNCF Mobilités apparaissent bien dans la « future structuration » simplifiée, l'actuel EPIC SNCF n'y apparaît pas !

C'est donc sa disparition pure et simple qui est programmée, sans qu'aucune information ne soit donnée quant à l'avenir des Directions et entités qui le composent et aux cheminots qui œuvrent au quotidien à sa bonne marche.

Les Organisations Syndicales CGT, UNSA, CFTD réitèrent leur exigence d'avoir de la part de la Direction EPIC SNCF de véritables négociations sur les sujets suivants :

-Définition claire de l'avenir et du positionnement de chaque Direction ou entité de l'EPIC SNCF dans le cadre de la réforme et consistance de la future « Holding » envisagée.

- Refus de toute forme de filialisation d'entités et quelle qu'en soit la forme (Groupement d'Intérêt Economique ou Groupement d'intérêt Public) ;
- Positionnement de la SUGE en termes de structure de rattachement ;
- Maintien et garanties à apporter quant aux droits et à la réglementation applicable après réforme.

Pour toutes ces raisons, les Organisations Syndicales de Cheminots CGT, UNSA et CFTD vous déposent, conformément aux dispositions de l'article L2512-2 du code du travail, un préavis de grève couvrant la période du vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018 à 20h00 jusqu'au lundi 04 juin 2018 à 7h55.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des salariés de l'EPIC SNCF ainsi que ceux appelés à les remplacer.

Dans l'attente d'être reçus, veuillez agréer, Madame la Directrice, nos salutations respectueuses.

CGT

Laurent BRUN

Handwritten signature of Laurent Brun in black ink, featuring a stylized 'L' and 'B'.

UNSA

Roger DILLENSEGER

Handwritten signature of Roger Dillenseger in black ink, with a cursive style.

CFDT

Nicolas ROISSARD

Handwritten signature of Nicolas Roissard in blue ink, with a stylized 'N' and 'R'.